



Protocole COVID-19

Colomiers Basket / Gymnase Piquemal

Actualisation au 29/10/2021



Documents de référence : actualisation 28/10/2021

Dispositions Fédérales COVID 19 note 55
FFBB Protocole de reprise des activités sportives

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à l'extension du pass sanitaire a introduit un nouveau protocole sanitaire pour la pratique du sport. En vigueur depuis le 9 août 2021, qu'il s'agisse de loisirs ou de compétition, les personnes majeures doivent présenter leur pass sanitaire dans tous les équipements sportifs (gymnases, Dojos, Stades...). Les mineurs de 12 à 17 ans sont exemptés de pass jusqu'au 30 septembre 2021.

A partir du 30 septembre, les 12 ans disposent d'un délai de 8 semaines pour se conformer au pass sanitaire à compter de leur date anniversaire. Dans l'intervalle, ils n'ont pas besoin de faire des tests afin de pénétrer dans l'établissement.

En accord avec cette réglementation, la municipalité de Colomiers impose elle aussi le pass sanitaire pour accéder au gymnase Piquemal.

Des **référénts COVID** et des **responsables du contrôle des pass** sanitaires sont identifiés par le club et habilités à vérifier les Pass Sanitaire à l'entrée du gymnase et leur liste disponible sur le site internet du club. Une liste des contrôles effectués sera également tenue.

Sans la présence d'un référent COVID pour vérifier le Pass Sanitaire, l'accès au gymnase est interdit.

Il vous est demandé de **scanner le cahier de rappel numérique avec l'application TousAntiCovid** affiché sur la porte d'entrée du gymnase **ou de compléter le registre papier** en bas des escaliers.

- respect des gestes barrières et de la distanciation
- sens de circulation à respecter
- accès aux vestiaires en respectant la règle des 4m2/personnes
- accès aux sanitaires autorisé (désinfection 1 fois par jour)
- les équipes montent dans les tribunes et attendent que les équipes précédentes soient sorties du terrain pour aller sur le terrain
- le club se charge de la désinfection du matériel et de la table

Pour toute question relative au protocole sanitaire, merci de contacter Sandrine Gross (manager COVID du club) par mail sandrine.gross@colomiersbasket.fr ou au 06 40 71 22 81

Pour toute autre question, merci de contacter le secrétariat.

Nous vous remercions de votre compréhension et du respect de ces consignes.

Colomiers Basket

Protocole sanitaire à l'intérieur du gymnase (ENTRAINEMENTS)

Au vu des nouveaux documents, le club propose aux personnes (licenciés, parents et/ou accompagnateurs) qui souhaitent assister aux entraînements dans les tribunes de transmettre au Responsable d'Equipe (RE) l'attestation sur l'honneur qu'ils sont en possession d'un pass sanitaire en cours de validité.

Protocole sanitaire à l'intérieur du gymnase (MATCHS)

Le pass sanitaire doit être présenté à l'entrée pour assister aux matchs.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) _____

atteste sur l'honneur que je n'assisterai aux entraînements du club qu'en possession d'un pass sanitaire en cours de validité.

J'ai bien compris que cette attestation me permettait d'accéder aux entraînements, mais que je devais toutefois me munir du pass sanitaire en cas de contrôle et pour les jours de matchs.

A Colomiers, le _____

Signature :